

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1003

5 avril 2016

SOMMAIRE

Aerium Origins S.à r.l.	48104	Institution de Participation Industrielle, s.à r.l.	48098
Aerium Origins S.à r.l.	48104	Institut Sol S.à r.l.	48100
Aerium Properties III S.à r.l.	48104	Intelligent Technologies S.A.	48099
Aerium Properties III S.à r.l.	48104	International Securitization Partners	48101
Alken Luxembourg S.A.	48105	Kamps Food Retail Investments S.A.	48102
American European Alliance for Education S.A.	48106	Land of Art S.A.	48102
Armathi	48106	MaxSeal Holdings S.à r.l.	48100
Assisted Living Concept Europe S.A.	48106	MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l.	48101
Avio S.à r.l.	48140	Motion Prod Management S.A.	48100
Bainbridge Capital S.à r.l.	48104	MTI Investimenti S.A.	48100
Blicon S.A.	48105	Partnerships 4 Growth S.A.	48101
Bottega S.à r.l.	48116	Piemont Investment S.A.	48144
Crasin S.A.	48101	Promonk S.A.	48103
Dakar Holdings S.C.A.	48107	R.M. Co S.à r.l.	48103
DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A.	48102	R.M. Co S.à r.l.	48103
Dominoes S.A.	48105	Saputo Europe Holdings S.à r.l.	48132
Duco-Lux Sarl	48105	Stare S.à r.l.	48105
European Senior Secured Loan Programme S.à r.l.	48098	Tiger Cats Investment, S.à r.l.	48106
Fidomus	48098	Timberland Securities SA	48106
Flavus 1 Société Civile	48098	Universal Watches S.à r.l.	48103
Global Telecom Oscar S.A.	48102	Valore 5 S.A.	48103
Hillpark S.A.	48099	Visual Opinion Luembourg S.à r.l.	48123
INA Acquisition S.à r.l.	48099	WOW Logistics S.A.	48104
		WOW Logistics S.A.	48103

European Senior Secured Loan Programme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.415.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 28 janvier 2016

1. Monsieur Paolo Simonato a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 30 janvier 2016.
2. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Senior Secured Loan Programme S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016058674/15.

(160019577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Fidomus, Société Anonyme.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 202.745.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société Fidomus S.A. en date du 26 janvier 2016 à Luxembourg

Les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Remplacement de Madame Nicole Kraus, administrateur, demeurant professionnellement à L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon
2. Nomination comme nouveau administrateur de classe A jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2021 de Fiduciaire Pierre Kraus & Associés S.à r.l., administrateur, avec adresse à L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

Signature

Les actionnaires

Référence de publication: 2016058681/15.

(160018839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Flavus 1 Société Civile, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg E 4.666.

L'associé Madame Maria Rosa FACHINETTI, née le 28 avril 1948, à Bergamo (Italie), a modifié son adresse de résidence qui est désormais la suivante: Corso di Porta Nuova, 8 - I-20121 Milano

Il convient également de rectifier l'adresse de l'associé Monsieur Renzo PELLICCIGLI, né le 29 juillet 1951, à Alzano Lombardo (Italie), comme suit: Corso di Porta Nuova, 8 - I-20121 Milano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLAVUS 1 Société Civile

Société Civile Particulière

Référence de publication: 2016058685/14.

(160019395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Institution de Participation Industrielle, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 48.206.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions de gérant de la société Institution de Participation Industrielle S.à r.l., avec effet ce jour.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016058791/10.

(160018466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.866.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Principales résolutions prises par les actionnaires en date du 14 janvier 2016

Les actionnaires:

- Approuvent le rapport du liquidateur et les comptes de la liquidation ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation,
 - Déclarent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister,
 - Décident que tous les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à compter de la clôture de liquidation auprès de Ake Ohlsson au 23 Chemin de Jolimont à CH-1091 Grandvaux (Suisse).
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016058792/17.

(160019379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Hillpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 182.335.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 26 janvier 2016

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 26 Janvier 2016, que:

Après avoir constaté que Monsieur Mauro Cadorin s'est démis de ses fonctions d'Administrateur de catégorie A, en date du 26 Janvier 2016, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Giuseppe Macaluso, employé privé, demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, né le 31 Octobre 1962 à Messina (Italie) en tant qu'Administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Mauro Cadorin, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

HILLPARK S.A.

Référence de publication: 2016058737/19.

(160019653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

INA Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.254.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 janvier 2016

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société la décision suivante (traduction libre).

- d'accepter la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

* Anita Lyse, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Yasemin Bulut, née le 18 mai 1984 à Charleville-Mezieres, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016058783/18.

(160018614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Institut Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2380 Luxembourg, 1, rue Charles Quint.
R.C.S. Luxembourg B 195.217.

Auszug über die Abtretung von Geschäftsanteilen

Nach Abtretung von Geschäftsanteilen am 26. Januar 2016 der Firma INSTITUT SOL S.à r.l., bestätigen wir hiermit daß sich die Gesellschafter wie folgt zusammensetzen:

Frau Sarina SOLEIMANI, geboren in Téhéran (Iran) am 18. September 1983,
wohnhaft in 9, Route du Vin in L-5401 Ahn: 75 Anteile
Herrn Angelo KRAM, geboren am 05. Mai 1968 in Ehrang-Pfalzel, jetzt Trier,
wohnhaft 19, Haaptstrooss in L-6665 HERBORN: 50 Anteile
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INSTITUT SOL S.à r.l.

Ein Mandatsträger

Référence de publication: 2016058763/17.

(160019210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MTI Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 125.643.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2015

La cooptation de Monsieur Stéphane COSCO, employé privé, né le 05 juin 1976 à Villerupt (F), demeurant professionnellement au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pascal DE GRAEVE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

MTI INVESTIMENTI S.A.

Référence de publication: 2016058934/13.

(160019123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.780.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et la société anonyme MOTION PROD MANAGEMENT SA., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.780 en vertu de laquelle la société MOTION PROD MANAGEMENT SA avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1^{er} janvier 2016.

AXIOME AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2016058898/14.

(160018535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MaxSeal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 183.279.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016058891/10.

(160018465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 124.916.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 25 janvier 2016

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick REEFF, expert-comptable, né le 7 février 1985 à Ettelbruck, demeurant 55A, Rue principale L-7595 Reckange.

L'Assemblée décide que la société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants dont obligatoirement celle d'un gérant technique.

Référence de publication: 2016058917/15.

(160019412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.216.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 29 janvier 2016 que:

- L'administrateur Madame Francesca VENTURELLI demeurant professionnellement au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg a démissionné de ses fonctions.

- L'administrateur a été nommé en remplacement, à savoir: Monsieur Davide MURARI, né le 14.06.1967 à Verona et résident au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058588/17.

(160019541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

International Securitization Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 180.853.

Résolution du liquidateur prise en date du 29 janvier 2016

Le siège social de International Securitization Partner S.A. (in liquidation) est transféré du 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016058765/11.

(160019277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Partnerships 4 Growth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.023.

Résolution prise lors du conseil d'administration du 17 octobre 2015:

- Le siège de la société a été transféré au Building Serenity - Bloc A 2^{ème} étage, 19-21 Route d'Arion, L-8009 Strassen avec effet au 19 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058986/11.

(160019065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 110.174.

—
Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters vom 11. Januar 2016

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Robert Paul Marie Scholte, geboren am 27. März 1961 in Nijmegen/Niederlande, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsrat der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Januar 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2016058820/17.

(160019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Land of Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.005.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2016

1) Le Conseil d'Administration déclare accepter la démission des administrateurs de la société LAND of ART S.A., à savoir:

Mr Stefano GIUFFRA, Administrateur

Mr Matteo SALAMON, Administrateur

Mr Claude FONTANA, Administrateur

2) Le Conseil d'Administration acte que ECI Experts et Conseils Indépendants Sarl n'est plus chargée du contrôle des comptes de la société LAND of ART S.A.

Référence de publication: 2016058862/16.

(160019493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargo Center East.
R.C.S. Luxembourg B 36.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DHL GLOBAL FORWARDING (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016070937/10.

(160034518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

Global Telecom Oscar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.471.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Telecom Oscar S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016065978/11.

(160028633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Promonk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Dr Emile Colling.
R.C.S. Luxembourg B 148.578.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064755/9.
(160026458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

R.M. Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 122.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064764/9.
(160025917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

R.M. Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 122.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064765/9.
(160025938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Universal Watches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 69, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 85.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064890/9.
(160025975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064900/9.
(160026091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

WOW Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 36.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016064913/9.
(160026095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

WOW Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 36.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064914/9.

(160026115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064952/9.

(160027274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064953/9.

(160027275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aerium Origins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064995/9.

(160027307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aerium Origins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064996/9.

(160027308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Bainbridge Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065025/9.

(160027471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Alken Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 130.052.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 septembre 2015, sous la référence L150167975 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073212/12.

(160037410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BLICON S.A.

Référence de publication: 2016073897/11.

(160038487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Dominoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 94.013.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016073990/10.

(160038391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Duco-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 21, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 191.557.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073992/10.

(160038001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Stare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 101, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 117.868.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016072490/11.

(160036401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Tiger Cats Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 155.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016072494/11.

(160035986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Timberland Securities SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 192.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

TMF Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2016072495/13.

(160035996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

American European Alliance for Education S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 55.322.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016072628/10.

(160036628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.011.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Assisted Living Concept Europe S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2016072604/11.

(160036508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Armathi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 176.860.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072640/9.

(160036551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Dakar Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 200.897.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of Dakar Holdings S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 200897 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Meeting opened with Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, in the chair (the “Chairman”), who appointed Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs Alexandra Margouët, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. Pursuant to the attendance list, all the fifty thousand (50,000) registered shares including the management share are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

4. That the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent split of the existing shares resulting in a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000) composed of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (4,999,900) Ordinary Shares and one hundred (100) Management Shares for a total of five million (5,000,000) shares.

2. Creation of new classes of shares referred to as Class A1 Preferred Shares through Class A7 Preferred Shares and Class B Preferred Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 74,967.50) in order to raise it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) up to one hundred and twenty-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 124,967.50), through the issuance (i) one million five hundred and six thousand one hundred and seven (1,506,107) Ordinary Shares and (ii) five million nine hundred and ninety thousand six hundred and forty-three (5,990,643) Class B Preferred Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company’s articles of association.

5. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the nominal value of the shares of the Company from currently one euro (EUR 1) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to consequently split each existing share into one hundred (100) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, resulting in a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000) composed of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (4,999,900) Ordinary Shares and one hundred (100) Management Shares for a total of five million (5,000,000) shares.

Second resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares referred to as Class A1 Preferred Shares, Class A2 Preferred Shares, Class A3 Preferred Shares, Class A4 Preferred Shares, Class A5 Preferred Shares, Class A6 Preferred Shares, Class A7 Preferred Shares and Class B Preferred Shares, whereby each share shall have a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The above classes of shares have the specific rights and obligations set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the resolution 4) below, which amendments are effective immediately.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount by an amount of seventy-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 74,967.50) in order to raise it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) up to one hundred and twenty-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 124,967.50), through the issuance of (i) one million five hundred and six thousand one hundred and seven (1,506,107) Ordinary Shares and (ii) five million nine hundred and ninety thousand six hundred and forty-three (5,990,643) Class B Preferred Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Subscription and Payment

The General Partner renounces to its preferential subscription right and the Limited Partner, Dakar Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200837, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber"), here represented by Mrs. Alexandra Margouët, prenamed, declares to subscribe to all the New Shares.

The New Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of twelve million four hundred forty-six thousand six hundred fifty-one euros (EUR 12,446,651) so that the amount of twelve million four hundred forty-six thousand six hundred fifty-one euros (EUR 12,446,651) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Out of the total contribution in the amount of twelve million four hundred forty-six thousand six hundred fifty-one euros (EUR 12,446,651), seventy-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 74,967.50) is allocated to the share capital of the Company and (ii) twelve million three hundred seventy-one thousand six hundred eighty-three euros and fifty cents (EUR 12,371,683.50) is allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting subsequently resolves to amend article 5 of the Company's articles of association as follows:

Art. 5. "Share capital.

5.1. Subscribed Capital.

The Company's share capital is set at one hundred and twenty-four thousand nine hundred and sixty-seven euros and fifty cents (EUR 124,967.50), represented by fully paid-up shares, consisting of:

- a) six million five hundred and six thousand seven (6,506,007) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares");
- b) one hundred (100) management share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares");
- c) Five million nine hundred and ninety thousand six hundred and forty-three (5,990,643) Class B preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Preferred Share");

The Company may further issue class A preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be divided into Class A1 through Class A7 preferred shares (the "Class A Preferred Share"), having the rights set forth herebelow;

(each a "Share" and together the "Shares").

5.2. The Ordinary Shares.

Description: All Ordinary Shares will be identical in all respects.

Voting Rights: Each Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption: The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law and the present articles.

Distribution Rights: All Ordinary Shares will share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Ordinary Shares in accordance with article 5.9 below. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

Liquidation rights: Upon liquidation of the Company, each Ordinary Share entitles the holder thereof to liquidation proceeds attached to the Ordinary Shares in accordance with article 5.9 of the present articles of association.

5.3. Class A Preferred Share.

Description: All Class A Preferred Shares shall be identical in all respects except for the distribution and redemption described below.

Voting Rights: The Class A Preferred Shares are non-voting preferred shares in accordance with the provisions of the Law.

They will entitle the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with article 46 of the Law.

Redemption: The Class A Preferred Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law and the present articles of association.

The Class A Preferred Shares shall be redeemed before the other classes of Shares.

Among the Class A Preferred Shares, the Shares shall be redeemed in reverse alphabetical order, starting with Class A7 Preferred Shares and ending on the Class A1 Preferred Shares.

Subsequent classes of Class A Preferred Shares shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding class have been repurchased in full. Each class of Class A Preferred Shares becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 5 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the subscription price of such class plus any accrued but unpaid Class A Preference Yield as defined below (the “Total Cancellation Amount”). For the avoidance of doubt, the Class A Preference Yield payable upon redemption of any class of Class A Preference Shares shall be the full eleven per cent (11%) yield on the subscription price the Class A Preference Shares to be redeemed.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of A Preferred Shares (in the order provided for herein), such class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Total Cancellation Amount.

Distribution Rights: The Class A Preferred Shares entitle each holder thereof to receive annually a fixed cumulative preferential dividend equal to eleven per cent (11 % per annum (the “Class A Preference Yield”) of the subscription price of such Class A Preferred Share as further specified below:

- a) first, Class A1 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point nine per cent (1.9%) per year of the subscription price of the Class A1 Shares issued by the Company;
- b) Secondly, Class A2 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the subscription price of the Class A2 Shares issued by the Company;
- c) Thirdly, Class A3 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the subscription price of the Class A3 Shares issued by the Company;
- d) Fourthly, Class A4 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the subscription price of the Class A4 Shares issued by the Company;
- e) Fifthly, Class A5 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the subscription price of the Class A5 Shares issued by the Company;
- f) Sixthly, Class A6 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the subscription price of the Class A6 Shares issued by the Company;
- g) Seventhly, Class A7 Preferred Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the subscription price of the Class A7 Shares issued by the Company.

Such Class A Preference Yield shall accrue on a daily basis from the date of issue of such Class A Preferred Shares and shall compound annually (on the assumption of a three hundred and sixty-five (365) / three hundred and sixty-six (366) day per year basis).

If the Class A Preference Yield is not paid for any year, it shall be considered as accrued and shall cumulate with any unpaid preferred dividend of prior years. All Class A Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Preferred Shares is reduced.

Liquidation rights: Upon liquidation of the Company, each Class A Preferred Shares entitles the holder thereof to liquidation proceeds attached to the Class A Preferred Shares in accordance with article 5.9 of the present articles of association.

5.4. Class B Preferred Share.

Description: All Class B Preferred Shares shall be identical in all respects. All Class B Preferred Shares shall share rateably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Preferred Shares.

Voting Rights: Each Class B Preferred Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption: The Class B Preferred Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law and the present articles of association.

Distribution Rights: The Class B Preferred Shares confer the right upon their holders, in priority to any payments in respect of any other class of Shares in the share capital of the Company then issued, other than Class A Preferred Shares, to receive in full out of the assets of the Company, a fixed cumulative preferential dividend equal to eleven per cent (11 %) per annum (the “Class B Preference Yield”) of the subscription price of such Class B Preferred Shares. All Class B

Preferred Shares purchased or otherwise acquired by the Company will, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Preferred Shares is reduced.

Liquidation rights: Upon liquidation of the Company, each Class B Preferred Shares entitles the holder thereof to liquidation proceeds attached to the Class B Preferred Shares in accordance with article 5.9 of the present articles of association.

5.5. The Management Share.

Description: All Management Share(s) shall be identical in all respects.

Voting Rights: Each Management Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Redemption: The Management Share(s) will not be subject to mandatory redemption and will not be convertible into any other Shares.

Distribution Rights: All Management Share(s) will share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s) in accordance with article 5.9 below.

Liquidation rights: Upon liquidation of the Company, each Management Share(s) entitles the holder thereof to liquidation proceeds attached to the Management Share(s) in accordance with article 5.9 of the present articles of association.

5.6 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and subject to the conditions that may be contained in any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time.

5.7 Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The Manager shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.8 The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law.

5.9. Distribution Rights.

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by dividend, redemption or otherwise), then the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, and these articles of association, in the manner described below and subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time.

a) first, to the holders of Class A Preferred Shares, the Class A Preference Yield, on a pari passu basis as described under article 5.3 above;

b) secondly, to the holders of the Class B Preferred Shares, the Class B Preference Yield on a pari passu basis as described under article 5.4 above; and

c) thirdly, to the holders of Ordinary Shares and Management Shares, any remaining amount of distribution made by the Company, on a pari passu basis.

Any distribution to the shareholders shall be subject to the prior payment in full of any amounts payable to the holders of any preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time, upon a redemption thereof and otherwise in accordance with the terms of such preferred equity certificates.

5.10. Redemption of Shares.

The Company may redeem its own Shares subject to the provisions of the Law and the present articles of association as follows.

The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49 8 of the Law. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable on a pro rata basis of Shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49 8 of the Law, or as may be provided for in any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time. The redemption of the Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72 1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with the quorum and majority requirements for an amendment to these articles of association.

Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price: Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time, the redemption price of the Shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company and in accordance with the restrictions and distribution rights set out in article 5 of these articles of association. The net asset value of the Company is the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure: Except as otherwise provided in any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 5,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée Générale») des actionnaires de Dakar Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200897 (la “Société”), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a nommé Madame Solange Wolter-Schieres, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée a élu Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

3. Selon la liste de présence, toutes les cinquante mille (50.000) actions nominatives y compris l'action de Commandité, sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour bien avant la présente assemblée et renoncent ainsi à toute formalité de convocation.

4. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Diminution de la valeur nominale des actions de la Société de leur montant actuel d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et division subséquente des actions existantes résultant en un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) composé de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (4.999.900) Actions Ordinaires et cent (100) Actions de Commandité pour un total de cinq millions (5.000.000) d'actions;

2.- Création de nouvelles classes d'actions désignées comme Actions Privilégiées de Classe A1 à A7 et comme Actions Privilégiées de Classe B;

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatorze mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes d'euros (EUR 74.967,50) afin de l'augmenter de son montant actuel s'élevant à cinquante mille euros (EUR 50.000) à un montant de cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (124.967,50) par l'émission de (i) un million cinq cent six mille cent sept (1.506.107) Actions Ordinaires et (ii) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent quarante-trois (5.990.643) Actions Privilégiées de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5.- Divers.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de diminuer la valeur nominale des actions de la Société de leur montant actuel d'un euro (EUR 1) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et par conséquent de diviser chaque action existante en cent (100) actions d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, résultant en un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) composé de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (4.999.900) Actions Ordinaires et cent (100) Actions de Commandité pour un total de cinq millions (5.000.000) d'actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer de nouvelles classes d'actions désignées comme Actions Privilégiées de Classe A1, Actions Privilégiées de Classe A2, Actions Privilégiées de Classe A3, Actions Privilégiées de Classe A4, Actions Privilégiées de Classe A5, Actions Privilégiées de Classe A6, Actions Privilégiées de Classe A7 et des Actions Privilégiées de Classe B, chacune des actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Les classes d'actions susmentionnées ont les droits et obligations spécifiques énoncées dans les statuts de la Société, tels que modifiés conformément à la résolution 4) ci-dessous, lesquelles modifications entrent en vigueur immédiatement.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatorze mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes d'euros (EUR 74.967,50) afin d'augmenter le montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à un montant de cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (124.967,50) par l'émission de (i) un million cinq cent six mille cent sept (1.506.107) Actions Ordinaires et (ii) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent quarante-trois (5.990.643) Actions Privilégiées de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et Paiement

L'Actionnaire Commandité a renoncé à son droit de souscription préférentiel et l'Actionnaire Commanditaire Dakar Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 200837, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, Grand-Duché de Luxembourg (le «Souscripteur»), ici représentée par Madame Alexandra Margouët, prénommée, déclare souscrire toutes les nouvelles Actions émises.

Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire consistant en douze millions quatre cent quarante-six mille six cent cinquante et un euros (EUR 12.446.651), de sorte que le montant de douze millions quatre cent quarante-six mille six cent cinquante et un euros (EUR 12.446.651) est dès maintenant à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

De l'apport total d'un montant de douze millions quatre cent quarante-six mille six cent cinquante et un euros (EUR 12.446.651), soixante-quatorze mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (EUR 74.967,50) sont alloués au capital social de la Société et (ii) douze millions trois cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (EUR 12.371.683,50) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide par conséquent de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Capital social.

5.1. Capital Souscrit.

Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante centimes (124.967,50), représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

a) six millions cinq cent six mille sept (6.506.007) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires»);

b) cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»);

c) cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent quarante-trois (5.990.643) actions privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Privilégiées de Classe B»);

La Société pourra en outre émettre des actions privilégiées de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, pouvant être divisées en actions privilégiées de Classe A1 à A7 (les «Actions Privilégiées de Classe A"), ayant les droits énoncés ci-après;

(chacune une «Action» et ensemble les «Actions»).

a. Les Actions Ordinaires

Description: Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous égards.

Droits de Vote: Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

Rachat: Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi et les présents statuts.

Droits de Distribution: Toutes les Actions Ordinaires participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires conformément à l'article 5.9 ci-dessous. Toutes les Actions Ordinaires achetées ou autrement acquises par la Société pourront être, si le Gérant en décide ainsi, être annulées, avec pour conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires émises sera réduit.

Droits de liquidation: Lors de la liquidation de la Société, chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur le boni de liquidation rattaché aux Actions Ordinaires conformément à l'article 5.9 des présents statuts.

5.3. Actions Privilégiées de Classe A.

Description: Toutes les Actions Privilégiées de Classe A seront identiques en tous points, à l'exception des droits prévus en matière de distribution et de rachat décrits ci-dessous.

Droits de Vote: Les Actions Privilégiées de Classe A sont des actions privilégiées sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Loi.

Elles vont donner droit à leur détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques sur lesquelles les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote ont le droit de vote conformément à l'article 46 de la Loi.

Rachat: Les Actions Privilégiées de Classe A sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi et aux présents statuts.

Les Actions Privilégiées de Classe A seront rachetées avant les autres classes d'Actions.

Parmi les Actions Privilégiées de Classe A, les Actions seront rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Actions Privilégiées de Classe A7 et en terminant par les Actions Privilégiées de Classe A1.

Les classes suivantes d'Actions Privilégiées de Classe A ne seront disponibles pour rachat qu'une fois la totalité des Actions de la classe précédente auront été rachetées en totalité. Chaque classe d'Action Privilégiée de Classe A devenant disponible pour le rachat selon la règle énoncée dans cet article 5 sera désignée comme la "Classe d'Actions Pertinente".

La Classe d'Actions Pertinente sera rachetée et annulée pour un prix total égal au prix de souscription de cette classe plus le Rendement Privilégié de Classe A accru mais impayé, tel que défini ci-dessous (le «Montant Total d'Annulation"). Pour lever tout doute, le Rendement Privilégié de Classe A payable au moment du rachat de toute classe d'Actions Privilégiées de Classe A devra correspondre au rendement de onze pour cent (11%) sur le prix de souscription des d'Actions Privilégiées de Classe A devant être rachetées.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions Privilégiées de Classe A (dans l'ordre prévu par la présente), cette classe donne droit à leurs titulaires au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Total d'Annulation.

Droits de distribution: Les Actions Privilégiées de Classe A donnent droit à leurs détenteurs de recevoir annuellement un dividende privilégié cumulatif fixe égal à onze pour cent (11%) par an (le «Rendement Privilégié de Classe A ") du prix de souscription de telles Actions Privilégiées de Classe A comme précisé ci-dessous:

a) Premièrement, des Actions Privilégiées de Classe A1 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule neuf pour cent (1,9%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A1 émises par la Société;

b) Deuxièmement, des Actions Privilégiées de Classe A2 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1,8%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A2 émises par la Société;

c) Troisièmement, des Actions Privilégiées de Classe A3 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1,7%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A3 émises par la Société;

d) Quatrièmement, des Actions Privilégiées de Classe A4 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1,6%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A4 émises par la Société;

e) Cinquièmement, des Actions Privilégiées de Classe A5 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1,5%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A5 émises par la Société;

f) Sixièmement, des Actions Privilégiées de Classe A6 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1,3%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A6 émises par la Société;

g) Septièmement, des Actions Privilégiées de Classe A7 donnent droit à leurs titulaires, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1,2%) par année du prix de souscription des Actions de Classe A7 émises par la Société;

Un tel Rendement Privilégié de Classe A doit courir sur une base quotidienne à partir de la date d'émission de ces Actions Privilégiées de Classe A et se cumule chaque année (sur l'hypothèse d'une base de trois cent soixante-cinq (365) / trois cent soixante-six (366) jours par an).

Si le Rendement Privilégié de Classe A n'est pas payé pour une année, il doit être considéré comme accru et se cumuler avec tout dividende préférentiel non rémunéré des années antérieures. Toutes les Actions Privilégiées de Classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront, si le Gérant en décide ainsi, annulées avec pour conséquence que le nombre d'Actions Privilégiées de Classe A émises sera réduit.

Droits de liquidation: Lors de la liquidation de la Société, chacune des Actions Privilégiées de Classe A donne droit à son détenteur au boni de liquidation rattaché aux Actions Privilégiées de Classe A conformément à l'article 5.9 des présents statuts.

5.4. Actions Privilégiées de Classe B.

Description: Toutes les Actions Privilégiées de Classe B sont identiques à tous égards. Toutes les Actions Privilégiées de Classe B participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes, qui sont alloués sur une base globale à de telles Actions Privilégiées de Classe B.

Droits de Vote: Chaque Action Privilégiée de Classe B donnera droit à son titulaire à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

Rachat: Les Actions Privilégiées de Classe B sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi et aux présents statuts.

Droit de Distribution: Les Actions Privilégiées de Classe B donnent droit à leurs titulaires, en priorité sur les paiements à l'égard de toute autre classe d'Actions dans le capital social de la Société alors en circulation, autres que les Actions Privilégiées de Classe A, de recevoir en totalité sur base des actifs de la Société un dividende privilégié cumulatif fixe égal à onze pour cent (11%) par an (le "Rendement Privilégié de Classe B") du prix de souscription de ces Actions Privilégiées de Classe B. Toutes les Actions Privilégiées de Classe B achetées ou autrement acquises par la Société seront, si le Gérant en décide ainsi, annulées avec pour conséquence que le nombre d'Actions Privilégiées de Classe B émises sera réduit.

Droits de Liquidation: Lors de la liquidation de la Société, chacune des Actions Privilégiées de Classe B donne droit à son titulaire au boni de liquidation rattaché aux Actions Privilégiées de Classe B conformément à l'article 5.9 des présents statuts.

5.5. Les Actions de Commandité.

Description: Toutes les Actions de Commandité doivent être identiques en tous points.

Droits de Vote: Chaque Action de Commandité donnera droit à son titulaire à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

Rachat: Les Actions de Commandité ne seront pas sujettes à rachats obligatoires et ne seront pas convertibles en d'autres Actions.

Droits de distribution: Toutes les Actions de Commandité participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Commandité conformément à l'article 5.9 ci-dessous.

Droits de liquidation: Lors de la liquidation de la Société, chaque Action de Commandité donne droit à son titulaire au boni de liquidation rattaché aux Actions de Commandité conformément à l'article 5.9 des présents statuts.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents statuts et sous réserve des conditions qui peuvent être contenues dans tout accord pouvant être conclus entre les actionnaires de temps à autre.

5.7 Toutes les Actions nouvelles à libérer en numéraire seront offertes par préférence à l'actionnaire(s) existant en proportion du nombre d'Actions détenues par eux dans le capital de la Société. Le Gérant doit déterminer la période de temps pendant laquelle de tels droits préférentiels de souscription peuvent être exercés et qui ne peut pas être inférieure à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire(s) annonçant l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de l'actionnaire(s) existant de la manière requise pour une modification de ces statuts.

5.8 La Société peut racheter ses propres Actions sous réserve des dispositions de la Loi.

5.9. Droit de Distribution.

S'il est prévu que toute distribution aux actionnaires soit faite par une assemblée des actionnaires de la Société et / ou par le Gérant (que ce soit par dividendes, rachat ou autrement), alors les actionnaires auront le droit de recevoir des distributions, lorsque, comme, et si déclaré par l'assemblée des actionnaires de la Société et / ou par le Gérant, des fonds légalement disponibles à cette fin, conformément à la loi applicable et à ces statuts, de la manière décrite ci-dessous et sous réserve des termes de tout accord pouvant être conclus entre les actionnaires de temps à autre.

a) premièrement, aux titulaires d'Actions Privilégiées de Classe A, le Rendement Privilégié de Classe A, sur une base pari passu tel que décrit à l'article 5.3 ci-dessus;

b) deuxièmement, aux titulaires d'Actions Privilégiées de Classe B, le Rendement Privilégié de Classe B sur une base pari passu comme décrit en vertu de l'article 5.4 ci-dessus; et

c) troisièmement, aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Commandité, tout montant restant de la distribution effectuée par la Société, sur une base pari passu.

Toute distribution aux actionnaires sera soumise au paiement préalable intégral de tous les montants dus aux titulaires de certificat d'obligations privilégiées pouvant être émis par la Société de temps à autre, lors d'un rachat de ceux-ci et autrement conformément aux termes de ces certificats d'obligations privilégiées.

5.10. Rachat d'Actions.

La Société peut racheter ses propres Actions sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts comme suit.

Les Actions sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Les Actions entièrement souscrites et libérées doivent être rachetées sur une base au pro rata des Actions de chaque classe détenues par chaque titulaire à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, et aux conditions pouvant être prévus dans des accords qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre. Le rachat des Actions ne peut être fait qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, inclusives de la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société comme une prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectués en vue de ce rachat. Les Actions Rachetées n'auront pas de droit de vote, et ne peuvent percevoir de dividendes ou de boni de liquidation. Les Actions Rachetées peuvent être annulées à la demande du Gérant par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité requises pour une modification de ces statuts.

Réserve Spéciale: Un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence de celle-ci, la valeur nominale comptable, de toutes les Actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf dans le cas d'une réduction de capital du capital social souscrit; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Prix de Rachat: Sauf disposition contraire contenue dans les présents statuts ou dans tout accord pouvant être conclu entre les actionnaires de temps à autre, le prix de rachat des Actions sera calculé par le Gérant, ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'inventaire de tous les actifs et passifs de la Société et conformément aux restrictions et droits de distribution énoncés à l'article 5 de ces statuts. La valeur de l'actif net de la Société est la valeur des actifs de la Société moins la valeur de son passif à la fermeture des bureaux ce jour-là, en conformité avec les règles que le Gérant considérera comme justes et équitables. En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le Gérant est définitif et obligatoire pour la Société et sur ses présents, passés et futurs actionnaires.

Procédure de rachat: Sauf disposition contraire pouvant figurer dans des accords qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre, au moins quinze (15) jours avant la date de rachat, un avis écrit des Actions à racheter doit être envoyé par courrier recommandé ou coursier international reconnu à chaque actionnaire inscrit dont les Actions sont à racheter, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au titulaire le nombre d'Actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires à la remise des Actions à la Société pour leur rachat. Chaque titulaire d'Actions devant être rachetées doit remettre le certificat ou les certificats, le cas échéant, émis par rapport à ces Actions à la Société. Le Prix de Rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par l'actionnaire avant la date de rachat."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 5.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, A. MARGOUEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39625. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051992/519.

(160010710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Bottega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.156.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on December 16th, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Bottega S.à r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall

suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Bottega S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30372. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052773/375.

(160012486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Visual Opinion Luembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.098.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of the month of December,

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Vincent Peter Warfelmann, born on March 6, 1969 in Bremen, Germany, having its address at Can Pep Lluç, Venda de Fornblanch, Sant Joan 07810, Sta Eularia Des Riu, Ibiza, Spain (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy-holder"),

by virtue of a proxy given under private seal;

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Visual Opinion Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may act as general partner or manager of companies and entities in which it holds a participation or which are members of its group.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). If the Company is managed by a board of managers, one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders. In case of a sole manager, he/she will exercise the powers of the Board (the Sole Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

8.2. Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more agents.

Art. 9. Procedure and Representation.

9.1. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, in principle in Luxembourg, at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required, if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented, with such majority including at least one class A and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Exceptionally, any manager may participate in a meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.2. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its Sole Manager or, as the case may be, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the nominal share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above.

Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed and issued capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

Class A manager:

- Vincent Peter Warfelmann, shareholder, born on March 6, 1969 in Bremen, Germany, having its address at Can Pep Lluc, Venda de Fornblanch, Sant Joan 07810, Sta Eularia Des Riu, Ibiza, Spain, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period; and

Class B manager:

- Christophe Dominique Davezac, manager, born on February 14, 1964 in Cahors/Lot, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Vincent Peter Warfelmann, né le 6 mars, 1969 à Brêmes, Allemagne, résidant au Can Pep Lluc, Venda de Fornblanch, Sant Joan 07810, Sta Eularia Des Riu, Ibiza, Espagne (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Visual Opinion Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut agir en tant que associé commandité ou gérant des sociétés et des entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil). Si la Société est administrée par un conseil de gérance, un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B seront nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure et Représentation.

9.1. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, en principe au Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée, une telle majorité incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Exceptionnellement, tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication initié à partir de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.2. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son Gérant Unique ou, le cas échéant par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la signature seule ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréés.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) est nommé à chaque fois que l'exonération prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social nominal.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sujet aux dispositions légales d'ordre public.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

Souscriptions et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit et libéré, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:

Gérant classe A:

- Vincent Peter Warfelmann, associé, né le 6 mars, 1969 à Brême, Allemagne, résidant au Can Pep Lluc, Venda de Fornblanch, Sant Joan 07810, Sta Eularia Des Riu, Ibiza, Espagne, est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée; et

Gérant classe B:

- Christophe Dominique Davezac, gérant, né le 14 février 1964 à Cahors/Lot, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42157. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052636/493.

(160010850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.250,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-one day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned, was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Saputo Europe Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 196,250, having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 148.846 (the "Company"),

There appeared

Saputo Foods Limited, a company duly formed and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 6869 Blvd. Metropolitan East, Montreal Québec, Canada, CDN - H1P1X8 and registered under corporation number 451116-6 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 7,850 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares;
2. Exchange of part of the ordinary shares of the Company against mandatory redeemable preferred shares;
3. Subsequent amendments to articles 5, 6, 11.1(iii), 15 and 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the exchange of shares of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to create mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) so that the share capital of the Company be represented by Ordinary Shares and MRPS.

It was further resolved to attach redemption, dividend, voting and liquidation rights to the MRPS where issued by the Company as follow and as assigned in articles 5, 6, 11.1(iii), 15 and 16 of the articles of association of the Company as amended pursuant to resolution 4 below:

- the MRPS may be redeemed at any time following the first (1st) anniversary of their issue date at the option of the holder of the said MRPS or at the option of the Company. The MRPS must be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of their issue date;

- each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS equal to:

* the nominal value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus

* all and any accrued but not yet declared preferential dividend to which the redeemed MRPS is entitled to at the time of the redemption.

- each holder of MRPS shall be entitled in priority to the holders of Ordinary Shares, to:

* a first preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares (as defined hereinafter), equal to 3% of the Total Value of the MRPS (as defined hereinafter); and

* a second preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend, equal to:

a. when the Underlying Receivables are held by Saputo Europe SARL (“SE”) Total Value of the MRPS X SE Applicable Rate - “appropriate” Margin of the Company - First MRPS Preferential Dividend - “appropriate” Margin realized by SE (as such terms are defined in the articles of associations of the Company); and

b. when the Underlying Receivables are directly held by the Company

Total Value of the MRPS X Applicable Rate - “appropriate” Margin - First MRPS Preferential Dividend

(as such terms are defined in the articles of associations of the Company).

- at the time of closing of the liquidation, each MRPS holder(s) is entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the MRPS have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not, plus attached MRPS’ Account 115 if any) plus payment of all and any accrued but not yet declared preferential dividend he is entitled to as holder of MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

Second resolution

It was resolved to exchange 7,832 (seven thousand eight hundred and thirty-two) ordinary shares issued by the Company (the “Exchanged Ordinary Shares”) against 7,832 (seven thousand eight hundred and thirty-two) MRPS, without increasing the share capital of the Company.

It was further noted that the share premium of an amount of USD 987,514,825 (nine hundred eighty-seven million five hundred and fourteen thousand eight hundred and twenty-five US Dollars) originally attached to the Exchanged Ordinary Shares will now be attached to the MRPS.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to amend articles 5, 6, 11.1(iii), 15 and 16 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at USD 196,250 (one hundred ninety-six thousand two hundred and fifty US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 18 (eighteen) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

- 7,832 (seven thousand eight hundred and thirty-two) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”),

with a nominal value of USD 25 (twenty-five US Dollars) each,

(the Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

The holder of Ordinary Shares shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of MRPS shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares’ share premium account (the “Ordinary Shares’ Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS' share premium account (the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Capital contribution made without issuance of shares shall be booked in specific accounts in accordance with Luxembourg Standard Chart of Account, as follows:

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding Ordinary Shares shall be booked in an account 115 linked to the Ordinary Shares such shareholder holds, (identified as the "Ordinary Shares Account 115") and such capital contribution shall remain attached to such Ordinary Shares; and

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding MRPS shall be booked in an account 115 linked to the MRPS such shareholder holds, (identified as the "MRPS Account 115") and such capital contribution shall remain attached to such MRPS.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

" Art. 6. Shares.

6.1. The Shares shall be indivisible and the Company shall recognize only one (1) owner per Share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A Share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

No Ordinary Shares shall be redeemed by the Company until the MRPS have all been redeemed.

6.5 The MRPS may be redeemed at any time following the first (1st) anniversary of their issue date at the option of the holder of the said MRPS or at the option of the Company.

The MRPS must be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of their issue date (the "Maturity Date").

Each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:

1. the nominal value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus

2. all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed MRPS is entitled to at the time of the redemption.

The payment of the Redemption Price at Maturity Date shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash.

As long as the Redemption Price at Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares."

" Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(iii) Each Share entitles to one (1) vote."

" Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows: From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. after allocation to the legal reserve or other non-distributable reserve:

i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not;

ii. where MRPS are issued, on the remaining net profit, if any, the holder(s) of MRPS shall be entitled, in priority to the holders of Ordinary Shares, to:

- a first preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares (the "Ordinary Dividend"), equal to 3% of the Total Value of the MRPS (the "First MRPS Preferential Dividend"); and

- a second preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend (the "Second MRPS Preferential Dividend" and together with the First Preferential Dividend, the "MRPS Preferential Dividends"), equal to:

a. when the Underlying Receivables are held by Saputo Europe SARL ("SE") Total Value of the MRPS X SE Applicable Rate - "appropriate" Margin of the Company - First MRPS Preferential Dividend - "appropriate" Margin realized by SE

Being noted that:

"appropriate" Margin of the Company" is equal to: SE Underlying Receivables X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of the Company as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

"appropriate" Margin of SE" is equal to: SE Underlying Receivables X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of SE as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

"SE Applicable Rate" is equal to the adjusted weighted average rate on the SE Underlying Receivables;

"SE Underlying Receivables" means the underlying receivables held by SE and financed indirectly by the MRPS;

"Saputo Europe" is a société à responsabilité limitée (Private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 51,250, having its registered office at 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 148.845;

"Total Value of the MRPS" means the sum of (i) the nominal value of the MRPS and (ii) the share premium attached thereto (whether allocated to the legal reserve or not);

b. when the Underlying Receivables are directly held by the Company

Total Value of the MRPS X Applicable Rate - "appropriate" Margin - First MRPS Preferential Dividend

being noted that:

"Applicable Rate" is equal to the adjusted weighted average rate on the Underlying Receivables;

"appropriate" Margin" is equal to: Underlying Receivables X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of the Company as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

"Total Value of the MRPS" means the sum of (i) the nominal value of the MRPS and (ii) the share premium attached thereto (whether allocated to the legal reserve or not);

"Underlying Receivables" means the underlying receivables held by the Company further to their transfer to the Company upon the liquidation of SE and financed directly by the MRPS.

For sake of clarity, MRPS Preferential Dividends will start accruing on the date of issuance of the MRPS.

The MRPS Preferential Dividends shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

The MRPS are also entitled to an additional MRPS Preferential Dividend where the Underlying Receivables (or the SE Underlying Receivables as the case may be) includes an obligation to pay to the Company an additional interest equal to the one applicable to the relevant Underlying Receivables on all overdue interest under the relevant Underlying Receivables. Said additional MRPS Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the additional interest payment is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the said additional interest payment.

The term "MRPS Preferential Dividends" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional MRPS Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

“ Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders with the following priority order:

16.2 - each MRPS holder(s), if any, is entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the MRPS have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not, plus attached MRPS' Account 115 if any) plus payment of all and any accrued but not yet declared Preferential Dividend he is entitled to as holder of MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder (s) has, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds;

- the liquidation proceeds, if any, will be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares proportionally to the numbers of shares they hold.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its amendments, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour de décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Saputo Europe Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 196.250 USD, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.846 (la «Société»).

A comparu,

Saputo Foods Limited, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 6869 Blvd. Metropolitain East, Montréal Québec, Canada, CDN - H1P1X8 et immatriculée sous le numéro 451116-6 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 7.850 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales;

2. Echange d'une portion des parts sociales ordinaires de la Société contre des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire;

3. Modification subséquente des articles 5, 6, 11.1(iii), 15 et 16 des statuts de la Société en vue de refléter l'échange de parts sociales de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par L'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de créer, des parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS») afin que le capital social de la Société soit représenté par des Parts Sociales Ordinaires et des MRPS.

Il est également décidé d'attacher aux MRPS les droits de rachat, de dividende, de vote et de liquidation comme suit et tels qu'attribués par les articles 5, 6, 11.1(iii), 15 et 16 des statuts de la Société, tels qu'eux-mêmes modifiés en application de la quatrième résolution ci-après:

- les MRPS sont rachetables à tout moment à partir de la première date anniversaire de leur émission, à la demande du détenteur de ladite MRPS ou par la Société et au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des MRPS;

- chaque porteur de MRPS rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces par MRPS rachetée égal à:

* la valeur nominale de la MRPS rachetée, plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); plus

* tout Dividende Préférentiel échoué mais non payé (tel que défini ci-dessous) auquel donne droit la MRPS au moment du rachat.

- chaque détenteur(s) de MRPS a droit, en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à:

* un premier dividende préférentiel et cumulatif, à l'exclusion de tout dividende devant être alloué aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (tel que défini ci-dessous) égale à 3% de la Valeur Totale des MRPS (tel que défini ci-dessous); et

* un second dividende préférentiel et cumulatif, à l'exclusion de tout Dividende Ordinaire, égale à:

a. lorsque les Créances Sous-Jacentes sont détenues par Saputo Europe SARL («SE»)

Montant Total des MRPS X Taux Applicable SE - Marge «appropriée» de la Société - Premier Dividende Préférentiel des MRPS - Marge «appropriée» réalisée par SE

(tel que ces termes sont définis dans les statuts de la Société); et

b. lorsque les Créances Sous-Jacentes sont détenues directement par la Société

Montant Total des MRPS X Taux Applicable - Marge «appropriée» des MRPS - Premier Dividende Préférentiel des MRPS

(tel que ces termes sont définis dans les statuts de la Société)

- au moment de la clôture de la liquidation, chaque détenteur(s) de MRPS a un droit préférentiel de restitution de l'apport en contrepartie duquel les MRPS ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout dividende préférentiel couru mais non encore déclaré auquel donne droit chaque MRPS. En conséquence des dispositions qui précèdent, le(s) détenteur(s) de MRPS n'a, en dehors du droit préférentiel mentionné ci-dessus, pas de droit sur le boni de liquidation.

Seconde résolution

Il a été décidé d'échanger 7.832 (sept mille huit cent trente-deux) parts sociales ordinaires émises par la Société («les Parts Sociales Ordinaires Echangées») contre 7.832 (sept mille huit cent trente-deux) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»), sans augmenter le capital social de la Société.

Il a été également noté que la prime d'émission d'un montant de 987.514.825 USD (neuf cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatorze mille huit cent vingt-cinq Dollars américains) initialement attachée aux Parts Sociales Ordinaires Echangées va maintenant être attachée aux MRPS.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il a été décidé de modifier les articles 5, 6, 11.1(iii), 15 et 16 des statuts de la Société comme suit :

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 196.250 USD (cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Dollars américains), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 18 (dix-huit) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- 7.832 (sept mille huit cent trente-deux) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»),

d'une valeur nominal de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune,

(les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part»).

L'associé détenant des Parts Sociales Ordinaires est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant des MRPS est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de MRPS.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou les MRPS doit être comptabilisée dans un compte spécifique de prime d'émission, comme suit:

- toute prime d'émission versée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission ordinaire (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire») et cette prime d'émission doit rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été versée; et

- toute prime d'émission versée sur les MRPS doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de MRPS (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS») et cette prime d'émission doit rester attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été versée.

L'Apport en capital non rémunéré par des parts sociales doit être comptabilisé dans des comptes spécifiques en vertu des principes comptables luxembourgeois (Lux GAAP), comme suit:

- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociales fait par un associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux Parts Sociales Ordinaires que cet associé détient (le «Compte 115 de Parts Sociales Ordinaires») et cet apport en capital doit rester attaché à ces Parts Sociales Ordinaires; et

- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociale fait par un associé détenteur de MRPS doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux MRPS que cet associé détient (le «Compte 115 de MRPS») et cet apport de capital doit rester attaché à ces MRPS.»

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« Art. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Aucune Part Sociale Ordinaire ne peut être rachetée avant que l'intégralité des MRPS n'ait été rachetée.

6.5. Les MRPS sont rachetables à tout moment à partir de la première date anniversaire de leur émission, à la demande du détenteur de ladite MRPS ou par la Société et au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date d'Echéance»).

Chaque porteur de MRPS rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces par MRPS rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale de la MRPS rachetée, plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); plus

2. tout Dividende Préférentiel échu mais non payé (tel que défini ci-dessous) auquel donne droit la MRPS au moment du rachat.

Le rachat de MRPS ne pourra avoir lieu que lorsque la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces.

Tant que le Prix de Rachat à l'échéance des MRPS n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé sur les Parts Sociales Ordinaires.»

« Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.»

« Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit: Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas émises, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS sont émises, sur le bénéfice restant, s'il en existe, chaque détenteur(s) de MRPS a droit, en priorité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires à:

- un premier dividende préférentiel et cumulatif, à l'exclusion de tout dividende devant être alloué aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (le «Dividende Ordinaire»), égale à 3% de la Valeur Totale des MRPS (le «Premier Dividende Préférentiel des MRPS»); et

- un second dividende préférentiel et cumulatif, à l'exclusion de tout Dividende Ordinaire (le «Second Dividende Préférentiel des MRPS») et ensemble avec le Premier Dividende Préférentiel des MRPS, les «Dividendes Préférentiels des MRPS»), égale à:

a. lorsque les Créances Sous-Jacentes sont détenues par Saputo Europe SARL («SE»)

Montant Total des MRPS X Taux Applicable SE - Marge «appropriée» de la Société - Premier Dividende Préférentiel des MRPS - Marge «appropriée» réalisée par SE

étant précisé que:

«Créances Sous-Jacentes SE» signifie les créances sous-jacentes détenues par SE et financées indirectement par les MRPS ;

«Marge «appropriée» de la Société «est égale à: Créances Sous-Jacentes SE X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

«Marge «appropriée» de SE» est égale à: Créances Sous-Jacentes SE X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de SE le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

«Montant Total des MRPS» signifie la somme de (i) la valeur nominal des MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée aux MRPS (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Saputo Europe» est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 52.250 USD, ayant son siège social au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.845;

«Taux Applicable SE» est égal au taux moyen pondéré sur les Créances Sous-Jacentes SE.

b. lorsque les Créances Sous-Jacentes sont détenues directement par la Société

Montant Total des MRPS X Taux Applicable - Marge «appropriée» - Premier Dividende Préférentiel des MRPS

étant précisé que:

«Créances Sous-Jacentes» signifie les créances sous-jacentes détenues par la Société suite à leur transfert à la Société après la liquidation de SE et financées directement par les MRPS;

«Marge «appropriée»«est égale à: Créances Sous-Jacentes X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

«Montant Total des MRPS» signifie la somme de (i) la valeur nominal des MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée aux MRPS (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Taux Applicable» est égal au taux moyen pondéré sur les Créances Sous-Jacentes.

Dans un souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS commence à courir à compter de la date d'émission des MRPS.

Les Dividendes Préférentiels des MRPS se calculent par jour sur la base d'une année de 360 jours.

En cas de modification du taux d'intérêt des Créances Sous-Jacentes (ou des Créances Sous-Jacentes SE), le taux des Dividendes Préférentiels des MRPS applicable peut être modifié.

Les MRPS ouvrent également droit à un Dividende Préférentiel des MRPS additionnel lorsque les Créances Sous-Jacentes (ou les Créances Sous-Jacentes SE, le cas échéant) incluent l'obligation de payer à la Société un intérêt additionnel équivalent à celui applicable aux Créances Sous-Jacentes sur tous les intérêts de retard relatif auxdites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel des MRPS additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel l'Intérêt de retard apparaît dans les comptes sociaux de la Société établis conformément aux PCGR (GAAP) applicables au Luxembourg et est égal au montant dudit intérêt de retard.

Le terme «Dividendes Préférentiels des MRPS» mentionné dans les statuts de la Société recouvre également tout Dividende Préférentiel des MRPS additionnel tel que décrit ci-dessus (sauf disposition contraire).

Le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

« Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés dans cet ordre:

16.2. - chaque détenteur(s) de MRPS a un droit préférentiel de restitution de l'apport en contrepartie duquel les MRPS ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout dividende préférentiel couru mais non encore déclaré auquel donne droit chaque MRPS. En conséquence des dispositions qui précèdent, le(s) détenteur(s) de MRPS n'a, en dehors du droit préférentiel mentionné ci-dessus, pas de droit sur le boni de liquidation;

- le boni de liquidation, le cas échéant, sera attribué aux détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la conversion est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22817. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052488/459.

(160011062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Avio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.830.926,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 195.157.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of the month of December,
before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Avio S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B195.157, incorporated on 10 February 2015 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1037 of 20 April 2015.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 22 December 2015, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Ms Sophie Chabot, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer, and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all of the four hundred and forty-seven million nine hundred seventy-six thousand nine hundred and twenty (447,976,920) shares in issue in the Company were represented at the extraordinary general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items on the agenda.

2. The items of the agenda of the meeting are as follows:

Agenda

A) Approval of (i) the reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of four hundred and forty-seven million nine hundred seventy-six thousand nine hundred and twenty euros (EUR 447,976,920) to an amount of two hundred eighty-eight million eight hundred and thirty thousand nine hundred and twenty-six euros (EUR 288,830,926) and (ii) the reduction of the legal reserve of the Company from an amount of forty-four thousand seven hundred and ninety-six thousand four hundred and forty-two euros (EUR 44,796,442) to an amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand four hundred and twenty-one euros (EUR 28,814,421) by the repurchase and cancellation of one hundred fifty-nine million one hundred forty-five thousand nine hundred ninety four (159,145,994) Class B shares (the “Cancelled Class of Shares”) in issue in the Company of a nominal value of one euro (EUR 1) each and held by Siena Holdco S.à r.l. and Verona Holdco S.à r.l. as follows:

Shareholder	Number of class B shares
Verona Holdco S.à r.l.	79,572,997
Siena Holdco S.à r.l.	79,572,997
Total	<u>159,145,994</u>

for a total repurchase price of one hundred seventy-five million one hundred and twenty-eight thousand and fifteen euros (EUR 175,128,015) (the “Cancellation Amount”) to be paid out of the capital account up to the amount of the aggregate nominal value of the Cancelled Class of Shares and out of the legal reserve of the Company up to the remaining Cancellation Amount; and payment in kind of the Cancellation Amount to the shareholders of the Company.

B) Subject to the approval of the item A) above, consequential amendment of the following articles of the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Cancelled Class of Shares:

“ **Art. 5. Share capital.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred eighty-eight million eight hundred and thirty thousand nine hundred and twenty-six euros (EUR 288,830,926) divided into two hundred eighty-eight million eight hundred and thirty thousand nine hundred and twenty-six (288,830,926) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.2. The Company may repurchase and redeem shares in accordance with the conditions laid down by law.”

“ **Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

“ **Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.”

After having carefully considered the items above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to approve (i) the reduction of the issued share capital of the Company from an amount of four hundred and forty-seven million nine hundred seventy-six thousand nine hundred and twenty euros (EUR 447,976,920) to an amount of two hundred eighty-eight million eight hundred and thirty thousand nine hundred and twenty-six euros (EUR 288,830,926) and (ii) the reduction of the legal reserve of the Company from an amount of forty-four thousand seven hundred and ninety-six thousand four hundred and forty-two euros (EUR 44,796,442) to an amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand four hundred and twenty-one euros (EUR 28,814,421) by the repurchase and cancellation of one hundred fifty-nine million one hundred forty-five thousand nine hundred ninety four (159,145,994) Class B shares (the “Cancelled Class of Shares”) in issue in the Company of a nominal value of one euro (EUR 1) each and held by Siena Holdco S.à r.l. and Verona Holdco S.à r.l. as follows:

Shareholder	Number of class B shares
Verona Holdco S.à r.l.	79,572,997
Siena Holdco S.à r.l.	79,572,997
Total	<u>159,145,994</u>

for a total repurchase price of one hundred seventy-five million one hundred and twenty-eight thousand and fifteen euros (EUR 175,128,015) (the “Cancellation Amount”) to be paid out of the capital account up to the amount of the aggregate nominal value of the Cancelled Class of Shares and out of the legal reserve of the Company up to the remaining Cancellation Amount.

The meeting resolved that the Company shall pay the Cancellation Amount in kind to the shareholders of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to consequently amend the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the Class B shares and in particular articles 5, 14 and 15 as set out under item B) of the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés d’«Avio S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B195.157, constituée le 10 février 2015 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1037 du 20 avril 2015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2015 par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L’assemblée a été présidée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire et scrutateur Melle Sophie Chabot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d’être soumise aux formalités de l’enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent vingt (447.976.920) parts sociales émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale extraordinaire et les associés de la Société ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée sont les suivants:

Ordre du jour

A. Approbation de (i) la réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent vingt euros (447.976.920 EUR) afin de le porter à un montant de deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent trente mille neuf cent vingt-six euros (288.830.926 EUR) et (ii) la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant actuel de quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-deux euros (44.796.442 EUR) afin de le porter à un montant de vingt-huit millions huit cent quatorze mille quatre cent vingt-et-un euros (28.814.421 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des cent cinquante-neuf millions cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (159.145.994) parts sociales de classe B (les «Classe de Parts Sociales Annulée») émises par la Société d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et détenue par Siena Holdco S.à r.l. et Verona Holdco S.à r.l. comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales de la classe B
Verona Holdco S.à r.l.	79.572.997
Siena Holdco S.à r.l.	79.572.997
Total	<u>159.145.994</u>

pour un montant total d'annulation de cent soixante-quinze millions cent vingt-huit mille et quinze euros (175,128,015 EUR) (le «Montant d'Annulation») qui devra être remboursé à partir du compte de capital social pour le montant agrégé de la valeur nominale de la Classe de Parts Sociales Annulée et du compte de réserve légale de la Société pour le restant du Montant d'Annulation; et paiement en nature du Montant d'Annulation aux associés de la Société.

B. Sujet à l'approbation du point A) ci-dessus, modification en conséquence des articles suivants des statuts de la Société afin de refléter l'annulation des PClasse de Parts Sociales Annulée afin d'avoir la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent trente mille neuf cent vingt-six euros (288.830.926 EUR) représenté par un total de deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent trente mille neuf cent vingt-six (228.830.926) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.2 La Société peut racheter et rembourser les parts sociales conformément aux conditions fixées par la loi.»

« Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

« Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver (i) la réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de quatre cent quarante-sept millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent vingt euros (447.976.920 EUR) afin de le porter à un montant de deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent trente mille neuf cent vingt-six euros (288.830.926 EUR) et (ii) la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant actuel de quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-deux euros (44.796.442 EUR) afin de le porter à un montant de vingt-huit millions huit cent quatorze mille quatre cent vingt-et-un euros (28,814,421 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des cent cinquante-neuf millions cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (159.145.994) parts sociales de

classe B (les «Classe de Parts Sociales Annulée») émises par la Société d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et détenue par Siena Holdco S.à r.l. et Verona Holdco S.à r.l. comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales de la classe B
Verona Holdco S.à r.l.	79.572.997
Siena Holdco S.à r.l.	79.572.997
Total	159.145.994

pour un montant total d'annulation de cent soixante-quinze millions cent vingt-huit mille et quinze euros (175.128.015 EUR) (le «Montant d'Annulation») qui devra être remboursé à partir du compte de capital social pour le montant agrégé de la valeur nominale de la Classe de Parts Sociales Annulée et du compte de réserve légale de la Société pour le restant du Montant d'Annulation.

L'Assemblée a décidé que la Société devait payer le Montant d'Annulation en nature aux associés de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier en conséquence les statuts de la Sociétés afin de refléter l'annulation des parts sociales de la classe B et en particulier les articles 5, 14 et 15 tel que décrits sous le point B) de l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, S.CHABOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016052717/209.

(160011479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Piemont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.765.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 décembre 2015, que la liquidation de la société décidée en date du 2 octobre 2015 a été clôturée; et que la société PIEMONT INVESTMENT S.A., a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 31.12.2015.

Pour: PIEMONT INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016057644/17.

(160018002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.